

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 11 MAI 2023

Délibération n°06-2023

Objet : Vote de la politique tarifaire de la saison 2023-2024

Ce jeudi 11 mai 2023 à 19h00, le Conseil d'administration de L'empreinte, Scène nationale Brive – Tulle se réunit au Théâtre, Esplanade Bernard Murat à Brive sur convocation en date du 3 mai 2023.

Les présents sont :

VILLE DE BRIVE : Mme Anne COLASSON, M. Philippe LESCURE, M. Christian PRADAYROL, M. Paul ROCHE, M. Jean-Luc SOUQUIERES

VILLE DE TULLE : M. Bernard COMBES, Mme Christine DEFFONTAINE, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN

ETAT : M. Eric LEBAS

REGION NOUVELLE AQUITAINE : Mme Françoise SERRE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE :

PERSONNALITES QUALIFIEES : M. Jean-Pierre CHAMPCLAUX, Mme Marie-Josée CLERGEAU, Mme Annie MOURNETAS, M. Yannik SEGUIN, M. Christian TRIGUEROS

REPRESENTANT DU PERSONNEL : Mme Manon BESSE

Représentés : M. Frédéric SOULIER par M. Philippe LESCURE

Excusées : Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Charline CLAVEAU, Mme Frédérique MEUNIER

Autres participants : M. Nicolas BLANC, Mme Ludivine BORGHS, Mme Coralie DESSENOIX, M. Jacques SPINDLER

Membres	24
Présents	16
Représentés	1
Votants	17
Exprimés	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

- Conformément aux Lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement,
- Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle,
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 20/05/2009, portant création de l'EPCC « Les Treize Arches »,
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 04/05/18, portant modification de l'EPCC « Les Treize Arches », qui devient l'EPCC Brive-Tulle,
- Vu la délibération n°7-2017 portant sur la nomination du directeur
- Vu la délibération n°22-2018 portant actualisation des statuts, la dénomination de l'EPCC devenant l'EPCC L'empreinte

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 11 MAI 2023

Exposé des motifs

Il est proposé au conseil d'administration les tarifs suivants pour la saison 2023-2024 :

Catégorie de spectacles	Jeune Public ¹	En famille ² / Hors les murs ⁴	Tout Public	Tout Public ++ ³
Plein tarif	5	14	21	28
Tarif réduit*	5	10	12	17
Carte 3 spectacles et +		14	14	
Carte 3 spectacles et + / tarif réduit*		8	10	
Tarif préférentiel pour détenteurs carte 3 spectacles et +				21
Tarif préférentiel pour détenteurs carte 3 spectacles et + / tarif réduit*				14
Minima sociaux	5	5	5	5
Détaxe		10	12	17
Groupe / CE		14	17	21
6-14 ans		8	8	14
Moins de 6 ans		5	5	12
Scolaire : collège/lycée/université		8	8	8
Scolaire : maternelle/primaire	5	5	5	
Groupe amateur adulte		12	14	21
Groupe amateur 15-25 ans		8	10	14
Groupe amateur 6-14 ans		8	8	14

Sortie au Théâtre de L'Union/ La vie invisible	Tarif plein 22 ; tarif réduit 12
Déplacement bus aller/retour Brive/Tulle	

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 11 MAI 2023

* 15-25 ans / étudiant / personne en situation de handicap et accompagnateur / demandeur d'emploi / bénéficiaire du RSA sur présentation d'un justificatif

¹ : Le complexe du pingouin / Le petit B / L'eau douce/ Bout à bout/ P.I.E.D# format de poche

² : A vue / Laughton / Le soldat et la ballerine / L'Afro carnaval des animaux/Les jambes à son cou / Fiesta /Sauvage/ Je suis tigre / Gadoue

³ : Alice / Fatoumata Diawara / Concert Tchaïkovski / La douleur / Sol Invictus

⁴ : Nos jardins, Histoire(s) de France 2/ Dans les ténèbres tout s'élançe/ La tête ailleurs

Dans le cadre de la démarche partenariale de la mise en œuvre des Festivals DU BLEU EN HIVER et du Temps d'ouverture de saison, les opérations spécifiques de ces deux événements n'étant pas finalisées, il est également proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le directeur à fixer les tarifs de ces manifestations sous réserve que ceux-ci se situent dans la fourchette des tarifs proposés précédemment, soit de 5 € minimum à 21 € maximum.

Enfin, dans le cadre de la programmation l'EPCC L'empreinte est appelé à organiser des déplacements de publics pour des manifestations à l'extérieur en dehors de sa propre programmation ; dans ce cas, les tarifs pratiqués seront ceux de la structure d'accueil.

Il est proposé au Conseil d'administration de voter la politique tarifaire de la saison 2023-2024.

Décision

Après en avoir délibéré le **Conseil d'Administration** décide à .. *l'unanimité* :

- d'approuver la politique tarifaire pour la saison 2023-2024.

Certifie le caractère exécutoire
de l'acte administratif

Brive, le 11 mai 2023


M. Bernard COMBES
Président